

**KLARSEN**  
**Société anonyme à Conseil d'administration**  
**au capital de 662.718,40 euros**  
**Siège social : 1, Cours Xavier Arnozan**  
**33000 BORDEAUX**  
**433 234 325 RCS BORDEAUX**

**RAPPORT DE GESTION**  
**COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DES COMPTES SOCIAUX**  
**ET DU GROUPE**  
**SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

-----

Mesdames, Messieurs,

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société KLARSEN (ci-après la « **Société** ») et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du Groupe constitué par la Société et ses filiales au cours dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

*Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.*

## I. – PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L. 232-1 II et R. 225-102 du Code de commerce.

Klarsen est une agence de data marketing fondée en 1995 par Julien Parrou-Duboscq. Elle dispose d'outils technologiques permettant de qualifier en temps réel les profils des consommateurs et possède également des bases de données totalisant des millions de profils qualifiés (en bases propriétaires et en partenariat). En associant les millions de données à des technologies agiles, la société propose à ses clients des campagnes marketing pour augmenter leurs performances commerciales et leur chiffre d'affaires. Depuis 2011, la société est cotée en Bourse à Paris (marché Nyse Euronext Growth) et déploie son activité sur plusieurs pays en Europe. Depuis 2014, elle développe également ses offres sur le marché nord-américain.

En complément de son activité destinée aux marques cherchant des profils qualifiés, Klarsen édite également des sites de contenu qui offrent aux annonceurs une logique de trafic sur leurs espaces.

Ainsi par son activité d'édition de sites et de gestion de bases de données, elle a un savoir-faire unique et une connaissance rare du comportement des internautes.

Depuis 2017, elle a entrepris un recentrage important de son activité sur la génération de profils qualifiés dans un contexte concurrentiel fort.

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation, porté par la SA KLARSEN, dans le cadre d'établissement de comptes consolidés ne ressortant pas d'une obligation légale.

<b>ENTREPRISES</b>	<b>Siège</b>	<b>n° RCS</b>	<b>% de Contrôle</b>
<b>CONCOURSEMANIA CANADA</b>	465 rue Mc Gill, suite 700, Montréal (Québec) QC H2Y 2H1, CANADA	1169847515 (NEQ)	100%

Notre filiale a une activité de création, développement, organisation, fabrication, commercialisation et/ou fourniture de biens et /ou de services divers en relation avec tout support multimédia, en ce compris notamment la création, le développement, l'exploitation et/ou l'organisation d'un ou plusieurs jeux ou opérations promotionnelles en ligne, conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que la création, le développement et/ou la commercialisation de tout produit dérivé.

## **II. – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

L'exercice 2022 est marqué par une progression importante de la rentabilité d'exploitation.

Durant cette année 2022 la société a su structurer son offre et ses équipes de façon solide sur son marché.

Durant cette année écoulée la société a pu, grâce à la très bonne situation de sa trésorerie, anticiper le paiement de l'échéance financière 2023 de son Plan (échéance normalement prévue pour un paiement en janvier 2023)

Nous vous présentons ci-après la variation du périmètre de consolidation du Groupe :

### **Prises de participation :**

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a effectué aucune prise de participation.

### **Cessions de participations :**

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a cédé aucune participation de sociétés faisant partie du périmètre de consolidation.

## **III. – EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS CONSOLIDES**

Le Chiffre d'affaires 2022 s'établit à 1.812 K€ contre 1.798 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une légère hausse de 0.75%.

### **Evolution des résultats**

- Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2022 est en hausse de 31.50% par rapport à l'exercice précédent, à 371 K€ contre 282 K€ en 2021.
- Les charges d'exploitation s'établissent à 1 543 K€ contre 1 665 K€ au cours de l'exercice précédent.
- Le résultat financier est de -612 € contre 28 K€ en 2021.
- Le résultat courant avant impôt est de 370 K€ contre 310 K€ en 2021.
- Le résultat exceptionnel est de -4 K€ contre 30 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Le résultat des sociétés intégrées, après un produit d'impôt de 11 K€ (contre un produit de 1 282 K€ l'année dernière), s'élève à + 377 K€ contre 1 622 K€ au titre de l'exercice précédent.
- Le résultat d'ensemble consolidé est de +377 K€ contre 1622 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### IV. – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS & DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

##### 1 – Résultats économiques sociaux

SA Klarsen (hors filiales)

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Le Chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 1.791.889 euros contre 1.779.796 euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 0.68%,
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 1.889.027 euros contre 1.920.093 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de – 1.62 %,
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1.538.393 euros contre 1.653.590 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de – 6.97 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 350 634 euros contre 266 504 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 256 336 euros contre 386 369 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 33.66 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 74 145 euros contre 129 988 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de – 42.96 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 7 contre 8 l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de – 1 749 euros contre 28 691 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 348 885 euros contre 295 194 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de – 4 429 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 344 456 euros contre un bénéfice de 258 341 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 4 415 480 euros contre 4 280 338 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3.16%.

• *Chiffre d'affaires des filiales :*

##### **- CONCOURSMANIA CANADA**

CONCOURSMANIA CANADA Inc a clôturé l'exercice avec un Chiffre d'affaires annuel de 84 K€ (122 K\$) contre 95 K€ (137 K\$) en 2021.

Le résultat net s'élève à +19 K€ (+27 K\$) contre -690 K€ (-993 K\$) au titre de l'exercice précédent.

L'effectif s'élève à la clôture de l'exercice à 0 personne.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à - 861 K€ (-1 240 K\$)

## **2 – Résultats économiques consolidés**

- *Chiffre d'affaires du Groupe*

Le Chiffre d'affaires consolidé du Groupe atteint 1 812 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, contre 1 798 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, pour un résultat net part du Groupe de + 377 K€.

- *Résultats*

- Le résultat d'exploitation ressort à 370 784 €.
- Le résultat financier s'élève à -612 €.
- Le résultat courant avant impôt ressort à 370 172 €.
- Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 376 730 €.
- Le résultat net part du Groupe s'élève quant à lui à 376 730€.

- *Effectif au 31/12/2022 des sociétés consolidées*

L'effectif moyen du Groupe s'élève à 7 personnes.

## **V. – AFFECTATION DU RESULTAT DES COMPTES SOCIAUX**

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 344 456.22 euros en totalité au compte « Report à nouveau débiteur ».

## **VI. – EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE ET DES FILIALES**

### **- KLARSEN**

La société, comme indiqué plus haut, a connu une année de bonne activité, comme prévu, et a pu exécuter son Plan de Continuation, comme elle s'y était engagée. De plus l'échéance 2023 du Plan a même été réglée en 2022, grâce à la bonne situation de la trésorerie.

### **- CONCOURSMANIA CANADA**

L'activité de cette filiale est contributrice pour le Groupe et les synergies avec le Groupe en France sont pertinentes.

La Direction va maintenir un suivi important dans le pilotage de cette activité qui devrait connaître une évolution favorable.

## VII. – RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUEES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices

## VIII. – DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

## IX. – DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS (comptes sociaux)

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients de la Société et de ses Filiales par date d'échéance au 31 décembre 2022 en application des articles L. 441-6-I et D. 441-4 du Code de commerce :

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées						19						180
Montant total des factures concernées TTC	61 218 €	24 545 €			8 132 €	32 678 €	194 456 €	47 577 €	3 391 €	5 558 €	329 291 €	385 818 €
Pourcentage du montant total des achats h.t de l'exercice	6%	2%	0%	0%	1%	3%						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t de l'exercice							11%	3%	0%	0%	18%	22%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce )</b>												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	€ Délais contractuels : oui € Délais légaux : (préciser)						€ Délais contractuels : oui € Délais légaux : (préciser)					

## **X. – TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Le tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est joint au présent rapport en Annexe 1.

## **XI. – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Le présent paragraphe comporte l'ensemble des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce pour les sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé.

### **1 – TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Absence de délégation en-cours de validités à la clôture de l'exercice.

## 2 – CONSEIL D'ADMINISTRATION - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

### Liste des mandats sociaux des administrateurs en fonction au 31/12/2022

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 al 4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice écoulé.

Prénom, NOM	FONCTIONS	Date de première nomination ou de renouvellement (pour les mandats concernant la Société)	Date d'expiration du mandat d'administrateur (pour les mandats concernant la Société)	SOCIETES
Julien PARROU- DUBOSCQ	Président du Conseil d'administration et Directeur Général	AGO 24/06/2020	AGO 2026	KLARSEN, SA
	Gérant			SAINT FLORENTIN PARTICIPATIONS, SARL
	Administrateur unique			ConcoursMania Canada Inc (Canada)
	Président			Compagnie de Liet Inc. (Montréal, Canada)
	Président			La Compagnie de Monts Inc (Canada)
	Membre Associé			CCI Bordeaux Gironde
	Président			Héméra, SAS
	Président			3H Bordeaux Foncière, SAS
	Président			Place Jourdan Développement, SAS

<b>Hugues DUBOSCQ</b>	Administrateur représentant Saint-Florentin Participations  Directeur Général Délégué  Régisseur salarié  Gérant	AGM 15/06/2017	AGO 2023	KLARSEN, SA  S.A.S.BRUSINA-BRANDLER  Société Fermière H. DUBOSCQ & Fils  S.C. CHARDONNERET
<b>Jérôme LELEU</b>	Administrateur  Gérant  Président  Gérant	AGM 15/06/2017	AGO 2023	KLARSEN, SA  DIAVENIR SARL  GROUPE INTERACTION SAS  SCI PHENIX

### Rémunérations annuelles brutes allouées aux membres des organes de direction

Au 31/12/2018 rémunération totale de 217 466 euros

Au 31/12/2019 rémunération totale de 88 071 euros

Au 31/12/2020 aucune

Au 31/12/2021 aucune

Au 31/12/2022 aucune

### Rémunérations allouées aux Administrateurs

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 27 juin 2014 a fixé à 30.000 euros (trente mille) le montant des rémunérations allouées aux administrateurs pour l'exercice 2014 et les exercices suivants. Il est indiqué qu'aucune rémunération allouée aux administrateurs n'a été distribuée sur l'exercice.

### Mode d'organisation de la Direction Générale

Lors de sa réunion du 2 janvier 2008, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Monsieur Julien PARROU-DUBOSCQ a assuré ainsi, par décision du Conseil en date du 2 janvier 2008, les fonctions de Président de la Société et les fonctions de Directeur Général jusqu'au 5 janvier 2023.

Monsieur Julien PARROU-DUBOSCQ n'occupe depuis cette date du 5 janvier 2023 plus aucune fonction dans la Société ni à son Conseil d'Administration.

Mr Brice Gazeau occupe depuis ce jour les fonctions de Président de la Société et les fonctions de Directeur Général.

### Opérations des dirigeants sur les titres au cours de l'exercice

Monsieur Julien PARROU-DUBOSCQ a acquis des titres de la société durant l'exercice écoulé.

### 3 – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Conseil d'administration a procédé à l'examen des conventions et engagements conclus ou dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice. Nous vous indiquons que plusieurs conventions réglementées sont arrivées à échéance et n'ont pas été reconduites. Il s'agit de :

- La convention d'animation conclue par la Société avec la société SAINT-FLORENTIN PARTICIPATIONS (fin au 31/12/2022)
- La convention d'assistance administrative et financière conclue par la Société avec la société SAINT FLORENTIN PARTICIPATIONS (fin au 31/12 :2022)

Ces conventions font l'objet du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce. Dans le cadre de cette assemblée, nous vous invitons à approuver les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées par application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de Commerce.

### XII. – INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Nous vous informons que le capital de la Société est réparti comme suit au 31/12/2022 :

- Saint-Florentin Participations SAS : 29,07 %
- Compagnie de Liet inc : 13,42 %
- Public : 57,51 %

Actionnariat	Pourcentage de détention en capital et droits de vote au 31 décembre 2022	Pourcentage de détention en capital et droits de vote au 31 décembre 2021
Saint-Florentin Participations SAS	29,07%	29,07%
Compagnie de Liet	13,42 %	13.42 %
Public	57,51 %	57,51%
Total	100 %	100 %

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires concernés par les seuils en capital social ou en droits de vote :

- Saint-Florentin Participations SAS : 29,07 %
- Compagnie de Liet : 13,42 %

Il est précisé que chaque action est assortie d'un droit de vote simple (il n'existe pas de droits de vote double) et que le nombre total d'actions correspond au nombre total de droits de vote théoriques.

### **XIII. – PARTICIPATIONS CROISEES**

Au cours de l'exercice écoulé, la Société ne détient aucune participation réciproque au sens des articles L. 233-29 et R. 233-19 du Code de commerce.

### **XIV. – RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS**

La mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions pour 2018/2019 a été autorisée par l'assemblée générale des actionnaires ordinaire en date du 29 juin 2018 aux termes de sa sixième résolution.

#### *Descriptif du programme de rachat d'actions*

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale ordinaire du 15 juin 2017 a autorisé le Conseil d'administration à acheter, conserver, céder ou transférer, en une ou plusieurs fois, ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat soumis aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

L'Assemblée Générale ordinaire a ainsi décidé que l'autorisation de procéder au rachat d'actions de la Société, aura, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et, le cas échéant par la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions ;
- Remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans le cadre de toute autre condition permise par la réglementation ;

- Attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes ou nouvelles à émettre de la Société ;

L'Assemblée Générale ordinaire a enfin décidé que les modalités et conditions du programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- Durée du programme : dix-huit (18) mois maximum, débutant à compter de ladite assemblée générale et qui expirerait, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 16 décembre 2024 ;
- Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10 % du capital social, soit 331.359 actions sur la base de 3.313.592 actions composant le capital social à la date de ladite assemblée générale, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté par le Conseil d'administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, plus de 10 % de son capital social ;
- De plus, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital social ;
- Prix d'achat unitaire maximum : 7.50 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat de 2 485 192,50 euros sur la base du pourcentage maximum de 10 %, hors frais de négociation, ce montant théorique maximum sera, le cas échéant, ajusté par le Conseil d'administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale.

Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens et de toutes manières, y compris de gré à gré, par mécanismes optionnels ou par blocs de titres en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il plaira au Conseil d'administration, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Tous pouvoirs ont été donnés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente autorisation, à l'effet de :

- Passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à toutes opérations hors marché ;
- Conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achat et de ventes d'actions ;
- Affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs dans les conditions légales et réglementaires applicables ;
- Établir tous documents, effectuer toutes déclarations, communiqués et formalités auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, relatifs aux opérations effectuées dans le cadre de la présente résolution ;
- Fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits de titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société en conformité avec les dispositions réglementaires ;
- Ajuster le nombre d'actions limite et le prix d'actions limite fixés par la présente résolution de l'assemblée générale pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale ;

- Remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire pour mettre en œuvre la présente autorisation.

#### *Mise en œuvre du programme de rachat d'actions*

En application des dispositions de l'article L. 225-211 al 2 du Code de commerce, vous trouverez ci-après, les informations relatives aux opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2022 :

- Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice : 4167 actions ;
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : 0 actions ;
- Cours moyen des achats : 1.94 euros

Les opérations mentionnées pour la finalité d'assurer l'animation sur le marché du titre ont été effectuées par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité établi le 17 janvier 2022 avec la société Champeil SA conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

- Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2022 : 11 652 actions représentant 0.35% du capital social (dont 927 actions inscrites au nominatif restantes du plan d'actions gratuites d'octobre 2013) ;
- Valeur de ces actions évaluée au cours d'achat : 17 944.08 € ;
- Valeur nominale de ces actions au 31 décembre 2022 : 1.54 € ;

#### **XV. – INFORMATIONS CONCERNANT L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES**

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2018, aux termes de sa huitième résolution, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, a autorisé le Conseil d'administration à procéder à une attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 dudit Code. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, votre Conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce concernant l'attribution d'actions gratuites.

#### **XVI. – INFORMATIONS CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE**

Aucune nouvelle délégation de compétence n'a été consentie par l'assemblée générale depuis celle accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mars 2011 et échue depuis.

#### **XVII. – PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que, au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2021, 406 actions nominatives sont détenues par des salariés

de la Société et du Groupe, suite à l'attribution définitive d'actions constatée à l'issue du délai d'acquisition de 2 ans fixé dans la décision du Conseil d'administration du 22 octobre 2013, dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 22 octobre 2013.

Par ailleurs, nous vous indiquons qu'il n'y a pas d'actions détenues par les salariés gérées collectivement (dans le cadre d'un PEE ou FCPE).

#### **XVIII. – CONDAMNATION DE LA SOCIETE POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES**

Conformément aux dispositions de l'article L464-2, I-al.5 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a fait l'objet d'aucune condamnation à ce titre.

#### **XIX. – MANDAT ET CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Nous vous informons que les mandats de notre Commissaire aux comptes titulaire, la société AUCENTUR représentée par Mme Laurence VERSAILLE a été renouvelé à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2020.

Il est précisé que conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce, notre Commissaire aux comptes donnera à l'assemblée générale lecture de son rapport.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de notre Commissaire aux comptes.

#### **XX. – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DU GROUPE**

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, le Groupe a poursuivi sa politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

#### **XXI. – ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE**

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, le Groupe n'exerce pas d'activité polluante ou à risque.

#### **XXII. – EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT**

Néant.

### **XXIII. – DECISIONS PRISES POUR SE CONFORMER AUX ORIENTATIONS RECUES DE LA HOLDING SAINT-FLORENTIN PARTICIPATIONS**

La société a mis en œuvre les orientations destinées à réduire ses niveaux de charges fixes, développer l'offre et procéder à des arbitrages dans la détention des actifs de la société ou du Groupe.

### **XXIV. – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES**

Le niveau d'incertitude concernant l'entreprise réside tout d'abord dans le contexte macro-économique potentiellement chahuté que connaissent ou peuvent connaître l'ensemble des marchés mondiaux.

L'autre niveau d'incertitude réside ensuite dans la capacité de la société à réduire progressivement, grâce à son activité le niveau négocié de ses dettes, fournisseurs comme bancaires.

#### *Risque de change*

La Société n'est pas exposée aux variations de taux de change.

#### *Risque de liquidité*

Nous vous indiquons qu'il existe un risque de liquidité conformément aux éléments, informations et décisions citées dans le présent rapport.

Au 31 décembre 2022, le bilan consolidé du Groupe fait apparaître un total d'actifs à court terme de 1.366.748 € contre des dettes à court terme de 1.110.852 €.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Bordeaux, le 12 avril 2023.

Brice Gazeau  
Président Directeur Général



**Annexe I. – TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

**RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

(Code de commerce – Article R225-102)

Etat exprimé en euros		31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
<b>CAPITAL en Fin d'exercice</b>	Capital social	662 718	662 718	662 718	662 718	662 718
	Nombre d'actions ordinaires	3 313 592	3 313 592	3 313 592	3 313 592	3 313 592
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer : - Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
<b>OPERATIONS et RESULTAT</b>	Chiffre d'affaires ( hors taxes )	3 865 917	1 523 695	1 579 674	1 779 796	1 791 889
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.	(2 247 449)	(1 854 767)	251 856	(71 585)	485 033
	Impôts sur les bénéfices		1 615	1 080	1 080	
	Participation des salariés					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	(4 371 735)	(2 941 711)	191 209	258 341	344 456
	Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.	(1)	(1)			
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	(1)	(1)			
	Dividende attribué					
<b>PERSONNEL</b>	Effectif moyen salarié	26	14	8	8	7
	Montant de la masse salariale	1 306 635	647 479	414 534	386 369	256 336
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	488 719	239 547	149 994	129 988	74 145